

Association Syndicale
« LE SOLEIL LEVANT »
chez CYRILLE PRÉAUX
32, Lotissement du Soleil Levant
69 390 Vernaison

Tél. 0 625 243 463
E-Mail : syndicsoleillelevant@gmail.com

à Vernaison, le 15 décembre 2021

Responsable du centre de tri
214 Rue du Général de Gaulle,
69 530 Brignais

Objet : Non distribution du courrier

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs mois maintenant les copropriétaires du lotissement « Le Soleil Levant » sont confrontés à des problèmes récurrents de distribution du courrier. Une rapide enquête montre que les lots touchés concernent à la fois la partie haute et la partie basse du lotissement. Respectivement au 222, chemin des Ferratières et au 94, chemin de la Rossignole à Vernaison.

Parmi les réponses à l'enquête, il s'avère que les défauts de distributions concernent :

- des journaux, dvds ...
- des courriers bancaires (nouvelle carte bleue, relance)
- des factures
- des avis d'impositions
- des convocations à des examens, à des journées citoyennes
- des compte-rendus médicaux
- des contrats de ventes
- des tickets restaurants

Ces manquements s'étalent sur plusieurs mois. Il va sans dire que les conséquences sont avérées.

- majoration de facture pour impayé
- difficultés suite à l'absence de carte bleue
- non présentation à des concours
- pertes matérielles

Les divers courriers ou réclamations, individuels, que vous avez reçus ont eu des réponses vagues et sans solution. Celles-ci vont du non traitement (courriers non suivi, donc non garantis) à des aveux (un personnel malveillant qui ne fait pas sa tournée et jette les courriers). Vous avez assuré à plusieurs de nos copropriétaires, et ce à plusieurs reprises, que le problème était géré et que l'incident était clos. Ce n'est pas le cas. Des courriers

ont encore été perdus il y a 10 jours.

Ce courrier a pour objectifs :

- d'obtenir une confirmation et une description claire du problème (période, type de courrier, localisation)
- des indications quant à la démarche à suivre en cas de renouvellement du problème
- un courrier attestant des problèmes de distribution que nous puissions opposer aux tiers qui nous sanctionnent.

En cas de non réponse de votre part, nous comptons élargir l'enquête aux lotissements voisins et saisir la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) voire, si cela s'avère nécessaire l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse)

Certains qu'il n'est pas nécessaire d'en arriver à ces extrémités nous comptons sur une réponse rapide et précise de votre part.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

ASSOCIATION SYNDICALE
« LE SOLEIL LEVANT »